

## Conseil Municipal du 24 septembre 2015

Présents : M Michel MARESCOT, Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE - M Pascal DROCCHI - M Thierry BONVOISIN, Adjoints - M DABOUT Michel - M Alain FAURE - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - M Jean-Claude LE MOINE - Mme Martine LETARTRE - Mme Nathalie NGUYEN - M Olivier PONTHEIU.

Excusés : Mme Michelle LEGRY donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M Philippe GANNE.

Secrétaire de séance : M Olivier PONTHEIU.

- Informations de Monsieur le Maire

- M BERHAULT est décédé fin août. La rente viagère (depuis 2012) se termine et la commune va récupérer cette maison prochainement.
- De mai à septembre 2015, les horodateurs ont rapporté à la commune 15 797,20€.
- Ecole
  - Effectif de l'école : 2 classes de 19 élèves chacune
    - 1<sup>ère</sup> classe avec 2 enfants en TPS, 7 en MS, 2 en GS et 8 en CP
    - 2<sup>nd</sup> classe avec 8 élèves en CE1, 3 en CE2, 4 en CM1 et 4 en CM2.
  - Fréquentation stable de la cantine (21 ou 22 élèves) et des activités périscolaires (33 ou 34)
- Pour l'année scolaire 2014-2015, la commune a réglée 5 688,04€ pour les factures liées à l'école (fournitures scolaires, voyages et entrées pour la piscine).
- Le Géobiologue qui vérifie l'impact des antennes sur la faune et les humains, nous informe que l'antenne évolue très bien et que la zone reste non perturbée.
- Remerciements de la Croix Rouge Française pour la subvention 2015.
- Fréquentation du Relais d'Assistantes Maternelles

- Décisions modificatives

- Demande d'admissions en non-valeur

Madame le comptable du Trésor sollicite du Conseil Municipal l'admission en non-valeurs des titres émis par la Commune, qu'il n'a pu recouvrer pour la somme de 1 723,20€. Proposition de déplacer 1 694€ du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 6542.

Accord du Conseil.

- Mutualisation pour l'achat d'un logiciel d'urbanisme :

La Communauté de communes propose l'achat mutualisé d'un logiciel spécifique à l'instruction des dossiers d'urbanisme dont la participation communale serait de 2 300€. Proposition de prélever au compte 16878 (autres dettes) vers le compte 205.

Une convention de mutualisation du logiciel métier pour l'instruction des dossiers d'urbanisme devra être signée.

Accord du Conseil.

- Personnel

- Renouvellement de CDD de Denis MEVEL

- Proposition de prolonger le CDD de 3 ans au 01/01/16 en tant qu'adjoint technique de 2<sup>nd</sup> classe.

- Accord du Conseil.

- Renouvellement de CUI de Valérie BARBAUD

- Proposition de renouveler le CUI à partir 17/11/15 pour 1 an pour l' de l'Agence Postale Communale et l'Office de Tourisme en tant qu'adjoint administratif 2<sup>nd</sup> classe. Aide de l'Etat de 80% pour 26h hebdomadaire sur 35h effectuées au lieu précédemment de 90% pour 26h hebdomadaire.

- Accord du Conseil.

- Prolongation du CDD de Marine LE GUILLARD

- Proposition de prolonger le CDD à partir du 01/09/15 pour les week-ends à hauteur de 14h/semaine en tant qu'adjoint administratif 2<sup>nd</sup> classe.

- Accord du Conseil.

- Avis du comité technique : indemnité de départ volontaire

- Suite à la démission d'un employé, la commune a sollicité l'avis du comité technique du Centre de Gestion du Calvados au sujet de la mise en place d'une indemnité de départ volontaire au sein de la commune. Le comité technique s'est réuni le 15 septembre 2015 et a émis un avis favorable à notre demande.

- Proposition que l'employé reçoive une indemnité de départ équivalente à 2 mois brut de salaire, soit 3 005€ brut.

- Le Conseil autorise le règlement de l'indemnité de départ de M BAZIL Romain d'un montant de 3 005€.

- Projet d'effacement de réseaux (hameau du Grand Bec)

Demande du SDEC Energie pour le maintien du projet d'effacement de réseaux au hameau du Grand Bec pour l'année 2016.

Les estimations sont de :

- RD 513 Edouard d'Antan et rue du Grand Bec : 274 658,92 € TTC dont 139 843,34€ de participation communale.
- Chemins de la Bruyère et du Bois de Beauvais : 234 857,75€ TTC dont 107 789,55€ de participation communale.

Plusieurs conseillers soulignent que le montant des travaux est important et que ces travaux ne sont pas prioritaires.

Le Conseil décide de ne pas donner suite pour l'instant à ce programme de travaux et de programmer ces travaux dans les années à venir.

- Marché public : Consultation de « mission d'architecte » pour l'aménagement et la sécurité de la salle du 1<sup>er</sup> étage du Casino  
 Demande de la commission d'appel d'offres que les 7 offres reçues soient étudiées par le cabinet NAMO pour la somme de 600€ HT soit 720€ TTC.  
 Accord du Conseil.
- Honoraires  
 Demande de prise en charge des frais (provision de 1400€) de l'administrateur judiciaire nommé par le Tribunal de Grande Instance de Lisieux pour l'affaire « Association de préservation et de défense du littoral villervillais ».  
 Accord du Conseil.
- Avis sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie  
 La Loi NOTRe a précisé le calendrier relatif au rapport sur les mutualisations des services entre l'EPCI et les communes-membres. L'article L5211-39-1 du CGCT reste la base législative de la mutualisation. Par délibération du 19 septembre 2015, le Conseil communautaire a pris acte du rapport de mutualisation de Cœur Côte Fleurie tel qu'exposé par son Président.  
 Le rapport qui est proposé est le fruit du travail mené, depuis juin 2014, par les Directeurs Généraux et Secrétaires de Mairie des communes-membres et la Communauté de Communes ainsi que les différentes validations en Bureau communautaire avec les délibérations déjà adoptées.  
 Le Conseil donne un avis.
- Modifications de la Régie n°5 de l'Office du Tourisme  
 Demande de la trésorerie d'inclure les taxes de séjour (hôtels, camping, meublés) et la vente de bois (60€/stère) à la régie.  
 Compte tenu des sommes perçues, le régisseur sera assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé à 4600€ et percevra une indemnité de responsabilité de 410€ selon la réglementation en vigueur.  
 Accord du Conseil.
- Demandes de subvention de ravalement  
 D'un habitant, rue D'Aubigny pour un montant de travaux de 10 572,64€ TTC.  
 Proposition de lui accorder une somme de 650€ correspondant au plafond d'aide.  
 Accord du Conseil.
- Logement communal  
 Après des travaux effectués cet été, le logement situé 3 rue de Landal est à louer. Une annonce a été publiée plusieurs fois et des visites ont été effectuées sans succès pour l'instant. Proposition d'arrêter le montant de loyer à hauteur de 700€ et d'autoriser Monsieur le Maire à adapter ce montant en fonction de la demande.  
 Accord du Conseil.

- Révision de loyer commercial  
De la locataire du 3 Maréchal Foch au 01/07/15 selon l'indice du 2<sup>nd</sup> trimestre de l'indice national du coût de la construction. Proposition de loyer mensuel à 448,60€ soit une très légère baisse de 1,95€ mensuels. Une réduction de titre du loyer d'octobre sera effectuée pour les loyers de juillet à septembre 2015.  
Accord du Conseil.
  
- Déspécialisation de fonds de commerce  
La locataire du local situé 3 rue du Maréchal Foch, souhaite vendre son fonds de commerce. Les futurs locataires souhaiteraient faire de ce local commercial, un point de vente d'épicerie fine et de dégustation sur place de spiritueux, vins, fromages, glaces, gaufres. A cette fin, il convient de déspécialiser ce fonds de commerce.  
M le Maire propose de définir le futur loyer à 650€ mensuel.  
Le Conseil autorise à titre de décision de principe :
  - la déspécialisation sur la base de la demande formulée.
  - Fixe le nouveau loyer à 650€ mensuel.
  - Décide de confier la gestion du dossier à l'étude de Maître GRAILLOT, notaire à Deauville.
  - Octroie 3 mois de loyers non encaissables pour adapter les locaux au nouveau commerce.
  
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)  
Désignation d'un titulaire : M Michel MARESCOT et d'un suppléant : M Alain FAURE pour représenter la commune.  
Accord du Conseil.
  
- Accessibilité des personnes handicapées dans les Etablissements Recevant du Public : dépôt d'un agenda d'accessibilité (Ad'Al)  
Proposition d' Ad'Al pour les bâtiments communaux et les commerces appartenant à la commune.  
Accord du Conseil.
  
- Motion de soutien des Maires à l'action de l'Association des Maires de France  
Pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.  
Accord du Conseil.
  
- Marché : droit de place  
Propose d'exonérer des droits de place pour tous les commerçants présents sur le marché le mercredi matin à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.  
Accord du Conseil.
  
- Participation pour mise à disposition de matériel  
Durant la saison estivale, proposition de participation pour l'installation des jeux gonflables au prorata temporis par rapport à l'investissement d'achat

d'un câble spécialisé, prêt de matériel et travaux (électricité, ...), pour un montant de 1 516,76€ HT soit 1 820,11€ TTC.

Certains conseillers soulignent qu'il est difficile de demander une participation a posteriori.

Le Conseil décide de ne pas demander de participation à l'entreprise Air Play pour l'année 2015 compte tenu des frais déjà engagés par la société pour ouvrir la 2<sup>nd</sup> quinzaine de juillet. Le Conseil fixe la participation pour l'année 2016 à 550€ en cas de nouvelle demande.

- Procédure d'enquête publique relative au chemin rural dit des Fossés Vieux sur la base suivante :

- Proposition d'échange de parcelles entre 2 riverains afin de faciliter la création d'un chemin rural.
- Proposition d'un nouveau tracé.

Réalisation d'un chemin piétonnier entre les fossés vieux et la mer.

Accord du Conseil.

- Dématérialisation d'actes

Proposition d'approbation de la dématérialisation des actes et demande d'autorisation pour la signature d'une convention avec la Préfecture de Basse Normandie.

Accord du Conseil.

- Redevance d'occupation du domaine public 2015 (gaz)

Redevance de 251€ pour un linéaire de 3318 mètres.

Accord du Conseil.

- Participation des communes de Bonneville la Louvet et Honfleur-Vasouy pour les frais de fonctionnement de l'école

Depuis la rentrée, 2 nouvelles communes sont concernées : Bonneville la Louvet et Vasouy. Il est proposé les mêmes tarifs : 600 € par élève de la Maternelle et 450 € par élève du Primaire.

Accord du Conseil.

- Avis sur le rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

C'est une présentation de la Communauté de Communes dans son ensemble (Elus, commissions, informations pratiques et organigramme). Il décrit également toutes les réalisations effectuées et les événements de l'année. Il contient également un rapport financier.

Avis favorable du Conseil.

- Achat de parcelle, chemin de la Vide sous le Bois

Proposition de vente d'une parcelle située chemin de la Vide sous le Bois de 2 221 m<sup>2</sup> comportant un terrain et un bâtiment très ancien quasi insalubre comportant, selon les propriétaires, des matériaux amiantés. Une estimation rapide de la

démolition de ce bâtiment représenterait compte-tenu desdits matériaux, du tri et de l'enlèvement, une dépense globale d'environ 40 000€ HT.

La parcelle est située en zone UCa du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et est donc constructible et pourrait donc répondre aux objectifs de la commune de se doter dans l'accueil de familles, d'enfants susceptibles de renforcer notre école.

Les membres du Conseil ne souhaitent pas acquérir la partie de la parcelle où se situe le vieux bâtiment amianté et seraient intéressés par un lot au nord d'environ 1 400 m<sup>2</sup> à 1 500 m<sup>2</sup>.

Les vendeurs proposent à ce titre la somme de 90 000€ hors frais de notaires et d'intervention de géomètre-expert.

Le conseil décide à titre de décision de principe :

- L'achat d'une partie de la parcelle pour environ 1 400 à 1 500 m<sup>2</sup> soit environ 64€/m<sup>2</sup>. La délimitation pourrait être la clôture actuelle qui sépare l'habitation du haut du terrain.
- De compléter le dossier par rapport à l'assainissement, l'eau potable et autres réseaux.
- De préciser la nature juridique de l'accès à cette parcelle notamment par la parcelle A 359.
- D'envisager si nécessaire un accès de 3 m de largeur en réduisant le bâtiment ancien de type grange pour desservir la future parcelle avec servitude de passage et de tous réseaux au profit des 2 parcelles nouvellement créées. La commune procéderait alors aux travaux de réduction du bâtiment pour cet accès et à la fermeture dudit bâtiment.
- D'opérer les transferts budgétaires suivants en fonctionnement et en investissement pour un montant global de 100 000€ (achat, frais divers).
- De solliciter l'avis préalable de France Domaines.
- De continuer la gestion du dossier avec l'étude de Maître GRAILLOT.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

